

Engagement et mobilisation du Département du Bas-Rhin dans la gestion de la crise COVID-19 :

**Gérer la crise
Préparer la stratégie de reprise, de relance, de résilience et de renaissance**

CP/2020/091

Service chef de file :

A - Direction générale des services

Résumé :

Dès les premières heures de la crise, le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans la lutte contre l'épidémie.

En déclenchant son Plan de Continuité de l'Activité (PCA), il a garanti l'accès aux services publics indispensables aux bas-rhinois tout en adaptant son organisation dans un délai très court pour faire face aux urgences vitales :

- Garantir la continuité de l'accueil inconditionnel humain des bas-rhinois, et particulièrement les plus fragiles, assurer un traitement réactif des urgences et protéger les enfants et femmes exposées aux risques de violence intrafamiliales,
- Orienter et répondre efficacement à nos publics de 8h30 à 17h00, sans discontinuer et ce, quotidiennement,
- Approvisionner les personnels et résidents des établissements sociaux et médico-sociaux en Equipements de Protections Individuels (EPI),
- Organiser une vaste chaîne de solidarité à l'échelle du territoire national et en lien avec nos voisins allemands et suisses pour alimenter nos besoins en matériels de soin et de protection
- Aménager des lieux d'accueil des enfants des personnels soignants ou mobilisés en première ligne,
- Protéger et accompagner nos agents dans la mise en œuvre de nouvelles procédures dans le cadre d'une généralisation du télétravail.

A l'issue d'une première période de confinement et alors que débute une nouvelle phase prolongeant et renforçant les mesures prises, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente :

- D'approuver la stratégie de gestion de la crise mise en œuvre par la collectivité, en soutien des habitants et des acteurs les plus durement éprouvés, et afin d'assurer le fonctionnement des services publics essentiels et la protection des salariés du Département,
- D'engager une réflexion politique et stratégique relative à la construction d'un nouveau modèle,
- De prendre acte du compte-rendu des délégations exercées par la Président du Conseil Départemental depuis le 3 avril 2020, sur le fondement de l'article 1-III de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Préambule

La crise sanitaire liée au COVID19 apparue en France en février 2020 constitue un véritable séisme à l'échelle mondiale : près de la moitié de la population de la planète est confinée afin d'éviter une propagation incontrôlable du virus. Ce confinement a considérablement réduit l'activité économique et a bouleversé nos habitudes, qu'elles soient sociales culturelles ou professionnelles.

Mais c'est avant tout une crise sanitaire, qui a durement touché l'Europe et notamment la France dont, en premier lieu, l'Alsace. Les situations que nous relevons dans les établissements de soins, les hôpitaux, les établissements pour personnes âgées, nos EHPAD, montrent et prouvent la dangerosité de ce virus nécessitant le respect au plus strict des consignes de confinement.

A l'échelle de la collectivité, il a fallu repenser l'organisation d'une structure de plus de 3 500 agents répartis sur tout le territoire. Mais au-delà, c'est bien la volonté d'agir, de ne pas subir cette crise mais au contraire de mettre à profit les formidables moyens humains et matériels dont dispose le Département, qui ne cesse de nous mobiliser.

Dès lors, l'exécutif départemental a souhaité que la collectivité joue ici pleinement son rôle dans le combat pour la vie et contre le virus :

- en soutenant le système de santé, les établissements sanitaires et médico sociaux
- en protégeant leurs personnels, soignants et médico sociaux notamment
- en accompagnant les plus fragiles et plus largement l'ensemble des bas-rhinois

Cette mobilisation s'est organisée, d'une part, autour du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) – qui permet une gestion complète et transversale de la crise – et, d'autre part, avec la préparation de la reprise en anticipant les besoins et les carences à venir, c'est le rôle dévolu au Plan de Reprise de l'Activité (PRA).

Déterminés et engagés collectivement sans relâche face à la crise : notre combat pour sauver des vies

Maintenir le fonctionnement des services publics essentiels : protéger les plus fragiles et les salariés du Département et ralentir la propagation de l'épidémie

La mise en œuvre du Plan de Continuité de l'Activité

Le plan de continuité de l'activité a été déclenché par arrêté du Président le lundi 16 mars, faisant suite au discours du Président de la République et du Premier Ministre sur la mise en œuvre du confinement à l'échelle nationale, nécessitant une adaptation du fonctionnement de la collectivité pour limiter les présences physiques des agents sur sites au strict minimum. Nous avons sans cesse su anticiper et agir face à l'épidémie.

Ces présences physiques s'articulent autour des missions essentielles à maintenir :

Missions essentielles de service public

- protection et interventions sociales en faveur des personnes fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance et petite enfance, victimes de violences conjugales, étudiants précaires, consultations nourrissons urgentes, maintien permanence cellule d'information préoccupante...). Y compris accueil téléphonique et accompagnement inconditionnel humain des situations urgentes,
- instruction et versement des prestations individuelles d'aide sociale (Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Personnes Agées (APA), Allocation Compensatoire pour Tierce Personne (ACTP), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Soutien Financier Exceptionnel (SFE), Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance, allocations mensuelles...),
- entretien et exploitation du réseau routier départemental, viabilité hivernale, gestion des crises routières,
- missions relatives à la protection de la santé animale, à la santé publique et à la sécurité alimentaire,
- mise en paiement des subventions et/ou prestations de service aux associations et aux entreprises pour les cas où l'interruption des versements mettrait le bénéficiaire ou le prestataire en difficultés financières.

Missions essentielles de fonctionnement de la collectivité

- prise des actes juridiques indispensables au fonctionnement de la collectivité,
- communication interne et externe,
- pilotage du plan de continuité d'activité et coordination avec les acteurs fondamentaux, et en premier lieu les services de l'Etat et les autorités de santé,
- maintenance, entretien des locaux et des matériels, uniquement dans les locaux pour lesquels une activité est maintenue,
- maintenance du réseau informatique et des systèmes d'information, accompagnement des utilisateurs,
- actes de moyens généraux nécessaires à la mise en œuvre du PCA (logistique, standard, sécurité, accueil de l'HDD, courrier ...).

La mise en œuvre de ce PCA, en s'appuyant sur le développement des outils informatiques, a permis de limiter au strict nécessaire les présences physiques d'agents, avec environ une trentaine d'agents mobilisés seulement (hors assistants familiaux et agents du foyer départemental de l'enfance).

Les outils mis en place ont montré leur pertinence, avec un taux élevé d'agents connectés à distance : près de 2 800 connexions par jour, soit une grande majorité des agents hors personnel technique routier et agents des collèges, assistants familiaux.

1° Accompagner les personnes en situation de handicap : un accompagnement inconditionnel humain qui permet d'aller vers les personnes et d'accompagner les aidants

La qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap est une priorité de chaque instant et particulièrement en cette période de crise sanitaire et de confinement.

La MDPH s'adapte pour assurer l'accueil inconditionnel humain, répondre aux situations d'urgences et accompagner au mieux les personnes en situation de handicap.

La continuité de la prise en charge s'est articulée autour de trois priorités : le maintien de l'accueil inconditionnel humain, l'accompagnement du maintien à domicile et le maintien du paiement des prestations.

Le maintien de l'accueil inconditionnel humain a été réalisé par le biais d'une ligne dédiée pour les Personnes en situation de handicap (standard téléphonique MDPH): dans le cadre d'un traitement des appels en 3 niveaux (une centaine d'appels par jour en moyenne).

L'accompagnement des établissements et le maintien à domicile accompagné : nous avons travaillé les deux axes en parallèle :

- L'accompagnement des établissements (82 établissements pour près de 2900 personnes prises en charge) : nous les avons accompagnés pour mettre en place les mesures liées à la gestion de crise, les renforcer et les équiper.
- Le maintien à domicile accompagné :) : nous avons accompagné l'ensemble des organismes gestionnaires de sa disponibilité pour :
 - faire un point sur les conséquences de fermetures des structures,
 - identifier les retours à domicile pour lesquels un accompagnement du parcours de la personne est nécessaire,
 - faire le lien avec la MDPH pour l'ouverture en urgence de nouveaux droits à compensation individuel pour accompagner le retour à domicile (Prestation de Compensation du Handicap, Allocation d'Education de l'enfant Handicapé),
 - apporter une aide dans la coordination et organisation du maintien à domicile.

Nous avons pris en charge des situations très diverses : sollicitations pour des situations PA/PH à domicile suite fermetures d'ESMS, le décès d'un aidant, le souhait de parents d'accueillir leur proche à domicile pour organiser un maintien à domicile encadré et sécurisé (accompagnement par un service à domicile, ouverture de droits PCH, APA).

2° Prévenir toute rupture de droit

Les droits et prestations des personnes en situation de handicap ont ainsi été prolongés automatiquement de six mois. Le Département du Bas-Rhin, en lien avec ses partenaires, s'est mobilisé rapidement pour mettre en œuvre cette prolongation et assurer un accompagnement personnalisé.

L'humain et la simplification administrative guident l'action du Département pour éviter toute rupture de droit et l'isolement des personnes.

Cette prolongation automatique est valable pour les droits arrivant à échéance entre le 12 mars 2020 et le 31 juillet 2020 et concerne :

- l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources (CPR),
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses compléments,
- la prestation de compensation du handicap (PCH),
- l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP),
- les orientations en établissement médico-social,
- les orientations professionnelles,
- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH),

- l'orientation scolaire et l'ensemble des mesures propres à assurer l'insertion scolaire.

La continuité des droits sociaux a également été assurée pour les bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, le Département maintient le renouvellement intégral de sa participation financière aux structures d'insertion pour l'année 2020.

3° Soutenir les assistantes maternelles dans leur rôle essentiel de garde des enfants des personnels mobilisés par la gestion de crise

Concernant le réseau des assistantes maternelles, le département a, dès avant le confinement, déployé tous ses efforts pour informer les assistantes maternelles et l'ensemble des modes d'accueil ; ainsi, un standard téléphonique PMI dédié a été mis sur pied. Il a recueilli, lors de la première semaine de confinement, les appels de plus de 700 professionnels ; aujourd'hui, la moyenne hebdomadaire s'est établie à 30 appels, l'information via le site internet de la collectivité, mise à jour quotidiennement et au fur et à mesure des questions pratiques que se posent les professionnels et structures est pleinement identifiée. Cette information aux professionnels et structures a été complétée par le service de la protection Maternelle et Infantile (PMI) avec une information aux parents en terme de soutien à la parentalité via un site dédié.

4° Soutenir la parentalité

Dès la mi-mars, le service de la PMI du Bas-Rhin s'est entièrement mobilisé pour les professionnels de l'accueil de la petite enfance et les familles qu'il accompagne habituellement. Il poursuit ses visites à domicile pour s'assurer de la bonne santé de nouveau-nés, poursuit les suivis de grossesses de femmes vulnérables, réalise des consultations de nourrissons pour les plus fragiles conformément à sa mission de santé publique, propose des téléconsultations de soutien à la parentalité par les puéricultrices, ...

Les visites à domicile sont suspendues, à l'exception des situations d'urgence (enfance en danger, vulnérabilité adulte, aide alimentaire) pour lesquelles un système d'astreinte est mis en œuvre.

5° Prévenir les situations de tensions et de violences intra familiales

Une attention particulière est par ailleurs portée sur les situations de tension générées par le confinement, notamment dans le cadre intra-familial. Femmes victimes de violences conjugales, violences sur les enfants, les équipes départementales sont mobilisées pour relayer les numéros d'urgence (119 notamment), assurer en territoire un relai auprès des familles signalées et assurer une permanence avec les autorités judiciaires.

6° Répondre aux besoins Premiers, notamment alimentaires, grâce à une chaîne de solidarité

Les distributeurs pour l'aide alimentaire de première nécessité sont mobilisés et un dispositif « vigilance et accompagnement des personnes isolées et vulnérables » est mis en place : sortie d'hospitalisation, orientation à domicile par le 15, personnes âgées et femmes isolées grâce aux agents volontaires du Département.

Le Département a organisé une chaîne de solidarités avec chaque commune bas-rhinoise afin de pouvoir coordonner localement les interventions auprès des personnes vulnérables et isolées.

Toutes ces initiatives de cette chaîne de solidarités dans de multiples domaines ont permis de créer de nouveaux liens avec de nouveaux partenaires qu'il conviendra de faire fructifier.

7° Sécuriser nos infrastructures (routes, bâtiments, ..)

S'agissant des infrastructures, les missions essentielles ont été maintenues, avec la fermeture des bacs, du tunnel de Schirmeck, l'organisation du patrouillage sur le réseau structurant par le seul responsable d'intervention. Ceci dans l'objectif de maintenir des délais d'intervention réduits et d'assurer les missions essentielles en cas d'accident ou d'obstacle sur chaussée.

De même, les missions des agents techniques de collèges ont été interrompues avec la mise en place du confinement.

Un dispositif de garde des enfants des personnels soignants et de nettoyage a été mis en place dans 5 de nos collèges.

8° Soutenir les soignants et les habitants fragilisés psychologiquement par la crise

Enfin, une cellule de soutien psychologique a été créée par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, en partenariat avec les services du Département, dans la communication de l'information et la recherche de volontaires pour les missions de standard. Cette cellule s'adresse d'une part aux professionnels de santé (COVIPSY) et constitue d'autre part une plateforme d'accueil pour le grand public (COVI Ecout 67). 60 de nos agents ont été volontaires pour y participer.

9° Une mobilisation sans précédent pour ralentir la propagation du virus et protéger les salariés et les résidents des EHPAD

Au-delà du fonctionnement de la collectivité dans ses compétences essentielles, il s'agit bien de participer de manière active à l'élan collectif de lutte contre cette pandémie. Nous avons su créer une synergie entre nos compétences sociales, médico-sociales et les compétences sanitaires : cette transversalité a permis d'atténuer les impacts de la crise sanitaire au sein des EHPAD, et de l'ensemble de nos établissements et de protéger leurs professionnels et résidents.

Un protocole de gestion de crise inédit au sein des EHPAD

Grâce à une alliance des expertises et des acteurs et une implication forte des élus et des équipes, nous avons déployé une stratégie de gestion de crise inédite et globale au sein des EHPAD autour de trois axes :

- **Un plan d'action fort et anticipé**

Un protocole unique de gestion de l'épidémie transmis et appliqué très tôt pour les EHPAD (début mars, avant la prise des mesures nationales), avec :

- Des mesures préventives aussi fortes que les mesures curatives : protocole en trois niveaux, qui a permis d'aplatir la dynamique du nombre d'EHPAD touchés et de contenir la propagation du virus une fois l'établissement touché
- Pour les EHPAD les plus en difficultés : un plan d'action dédié avec renforcement des moyens
- Et notamment des mesures spécifiques d'organisation du travail : 1. glissement de tâches entre les métiers et 2. affectation des professionnels par zonage (pour réduire les contacts et réduire l'impact de l'absentéisme), 3. octroi de dérogations ciblées à l'organisation habituelle du travail (heures supplémentaires, durée de récupération, ...)
- Et des mesures inédites : sanitaires (télémédecine, médicalisation, désinfection, ...), psychologiques (écoute des familles, soignants, fournitures de tablettes numériques pour maintenir contact, ..)

- **Une équipe d'accompagnement dédiée pour les besoins prioritaires des établissements** : résidents, soignants et familles

Une gestion de proximité et réactive :

- Logistique et sécurité : livraison journalière des EPI directement en établissements
- Moyens humains : une plateforme départementale de mise à disposition de professionnels en renfort au sein des établissements (intérim, sapeurs-pompiers volontaires, agents des collectivités, de l'Etat, volontaires des autres territoires, ...).
- Sanitaire : accompagnement à la prise en charge des résidents atteints, des fins de vie, etc.

- **Un pilotage solide et de proximité :**

- Des besoins des établissements en équipements de protection, en personnels, en matériels, etc. **Sécurité**
- De l'accompagnement humain et professionnel des établissements. **Humanité**
- De l'évolution de l'épidémie (données), pour adapter les mesures/plan d'action et anticiper. **Efficacité**
- De l'information : une communication concrète, coordonnée et transparente. Vis-à-vis des établissements et des familles. **Crédibilité**

Garantir à chaque soignant ou personnels en première ligne dans la gestion de crise un équipement de protection adapté

En coordination avec l'ARS, le Département du Bas-Rhin a assuré directement la coordination de la collecte et la livraison sur site des équipements pour les EHPAD, SAAD, SSIAD et établissements pour personnes handicapées. Ceci a permis de faciliter l'accès

pour ces établissements à ces équipements et aux dotations de masques prévues par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et d'apporter aux établissements un surplus d'équipements tels que flacons de solution hydro alcoolique et masques de type FFP2 pour les établissements en grande difficulté.

L'organisation de cette nouvelle logistique à grande échelle a permis la livraison chaque semaine d'environ 250 000 masques et près de 3 000 litres de solution hydro alcoolique (SHA) à plus de 300 établissements sur le territoire. Ceci grâce à la bonne articulation entre les équipes mobiles des Unités techniques routières (UTCD) et des bâtiments, bénéficiant d'une grande capacité opérationnelle, une équipe logistique constituée pour l'occasion d'agents volontaires et de la Direction Ressources des Politiques Sociales qui s'est très tôt structurée pour établir un lien de communication privilégiée avec les établissements.

Cette organisation logistique s'intègre également dans un travail de structuration d'un réseau diversifié d'approvisionnement : achats de masques, dons privés ou publics, opérations de collecte, relation avec des entreprises fournisseuses, livraison de l'ARS, etc.

Ce réseau diversifié s'est appuyé notamment sur les donations d'entreprises répondant pour certaines d'entre elles à l'appel aux dons lancé par le Département en lien avec l'ADIRA. C'est un élan remarquable de solidarité et de soutien du milieu économique, avec en particulier les actions suivantes :

- Entreprise Tereos à Marckolsheim pour la production de Solution hydro alcoolique (3 000 litres par semaine),
- BMW pour les kits de protection de siège auto à destination de la protection civile (14 400 kits),
- Carrefour city de Schluthfeld pour le don de 14 000 gants en plastique,
- Fédération Alsace Groupama Grand Est pour un don d'équipements divers (gel, FFP2, etc.),
- Corps Consulaire de Strasbourg pour la mise à disposition de flacons de SHA.

A ces dons privés s'ajoutent les dons des communes lors des premiers jours de crise avec près de 18 000 masques collectés et distribués aux hôpitaux.

Les élus départementaux remercient les communes et l'ensemble des donateurs partenaires et acteurs économiques qui se sont mobilisés et ont permis d'apporter une aide précieuse appréciable et appréciée pour que les équipes sanitaires puissent, en hôpital ou en établissement, travailler efficacement et dans des conditions de sécurité adaptées.

10° Appuyer les acteurs en difficulté dans leur besoin de trésorerie

Le Département, premier aménageur du territoire et partenaire des structures associatives, culturelles, touristiques, sociales, a répondu présents suite aux appels à l'aide des partenaires, confrontés à des difficultés financières du fait de la crise, en particulier sur les charges de fonctionnement. Leur survie financière est en effet indispensable à la vitalité économique du territoire, à la préservation des emplois et à la préparation de la reprise.

Au côté de l'Etat, le partenariat entre collectivités s'est ainsi créé pour mettre en place un « fonds résistance » sous forme d'avances auprès des entreprises. Les modalités de mise

en œuvre de ce partenariat font l'objet d'un rapport spécifique. Il sera piloté avec les intercommunalités, la Région et la Banque des territoires à l'échelle des bassins de vie.

En complément de ce dispositif de trésorerie de court terme, il sera proposé un dispositif spécifique destiné à accompagner les acteurs économiques de proximité, médico-sociaux, touristiques, hôteliers, restauration, associatifs, sanitaires, qui ont également été particulièrement fragilisés ou exposés durant la crise.

Le monde associatif

Plus spécifiquement s'agissant des partenaires associatifs, acteurs majeurs du lien social et de la vie locale, de nombreuses incertitudes pèsent sur elles avec des risques de cessations de paiement ou de possibles difficultés sur le versement des salaires. Malgré ces difficultés, le tissu associatif reste massivement mobilisé en faveur des habitants et de nos territoires.

Avec 20 à 22 000 associations, de toutes tailles et près de 280 000 bénévoles engagés dans tous les domaines de la vie civique, le Bas-Rhin dispose de relais efficaces pour continuer à tisser les solidarités locales en période de crise.

En application de l'article 1^{er} III de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le président du conseil départemental exerce, par délégation, les attributions mentionnées du 2^o au 17^o de l'article L. 3211-2 et aux articles L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du code général des collectivités territoriales.

Il peut ainsi procéder à l'attribution des subventions aux associations et peut garantir les emprunts.

L'alinéa 4 de l'article 1^{er} de l'ordonnance précitée ajoute que le Président du Conseil Départemental rend compte des décisions prises sur le fondement du premier alinéa de l'article 1^{er} III précité dès leur entrée en vigueur à la prochaine réunion du conseil départemental ou de la commission permanente.

Sur cette base, un arrêté a été pris le 14 avril, permettant de procéder sans délai, à l'attribution des subventions aux associations précisées dans l'annexe à l'arrêté, pour un montant de 7,8 M€.

Cette aide a notamment profité aux Entreprises d'Insertion et aux Associations et Chantiers d'Insertion auprès desquels nous avons pris l'engagement d'une mobilisation sans faille dès les premières heures de la crise. Pour ces seuls acteurs de la vie sociale, plus de 3 M€ ont été mis en paiement.

11° Garantir la sécurisation des interventions des entreprises de BTP

En application du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction établi par l'OPPBTP (et agréé par les ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Ville et du Logement, des Solidarités et de la Santé, et du Travail), le Département accompagnera, au cas par cas, la reprise de certains chantiers, sous réserve d'application par les entreprises des consignes édictées par le guide précité ci-dessus. Ces activités s'inscrivent dans le Plan de Continuité de l'Activité qui pourrait être adapté le cas échéant.

12° Valoriser la mobilisation humaine sans précédent : nos personnels et des volontaires extérieurs

La mise en œuvre du PCA a conduit la plupart des agents à rester en position de télétravail, avec, pour certains, des missions difficilement compatibles avec cette contrainte. Malgré cela, un très fort élan citoyen s'est développé, avec des propositions d'aide diverses et variées de la part des agents du Département et plus globalement de la part des citoyens.

Ainsi le Département s'est également mué en facilitateur, mettant en relation les structures nécessitant un appui humain et agents/volontaires souhaitant s'engager.

Plusieurs exemples peuvent être cités :

- la mise à disposition de nos collègues et des agents ATC pour la garde des enfants des personnels soignants : 300 enfants accueillis sur le territoire, très majoritairement dans les écoles mais plusieurs collègues se sont fortement impliqués dans le dispositif (Louise Weiss, Sophie Germain, Romain Rolland..) et une quarantaine de collègues étaient prêts à y entrer si la demande de garde avait été plus importante ;
- Un appel à volontariat auprès des Sapeurs-Pompiers volontaires au sein des EHPAD : organisation du recensement des volontaires SPV et mise en relation avec les établissements. Une cinquantaine de volontaires se sont engagés ;
- Appel à volontariat auprès des personnels soignants du Département : organisation du recensement des volontaires et mise en relation avec les établissements ;
- Appels à volontariat auprès des ATC pour apporter un appui logistique (restauration, entretien, nettoyage) auprès du Foyer Départemental de l'Enfance, de l'hôpital de Molsheim et des EHPAD les plus touchés ;
- Réorientation des agents volontaires vers la réserve civique (standard des HUS par exemple) ;
 - Ouverture de la plateforme Job Connexion aux étudiants pour les mettre en relation avec les structures dans le domaine sanitaire et médico-sociales qui recherchent des renforts en personnel ;
- Un appel à volontaires auprès de personnels soignants agents d'autres départements pour compléter les effectifs des EHPAD du Bas-Rhin qui sont aujourd'hui en grande difficulté.

Vers un nouveau modèle institutionnel, social et économique

Nous devons dès à présent prendre toute la mesure de l'après-confinement, et travailler dès maintenant à réduire les conséquences sanitaires, économiques et sociales pour les Alsaciens, notamment sur l'enfance et l'éducation, l'autonomie et la santé, l'économie et l'emploi.

Ce déconfinement passe notamment par le suivi sanitaire de la population et la

généralisation des tests auprès de la population à risque, et en premier lieu les EHPAD, ceci après agrément préfectoral pour la réalisation des tests virologiques (dits PCR), recommandés dans les EHPAD pour identifier les résidents et professionnels porteurs du virus. 400 à 500 tests par jour sont programmés dès à présent et mis en œuvre dans les jours prochains.

En complément, nous devons être prêts à réaliser les tests sérologiques, après agrément par les autorités sanitaires nationales. Une fois pleinement fiabilisés, ils permettront de tester les individus pour évaluer notre « immunité » collective et ainsi organiser le déconfinement progressif. Notre territoire pourra constituer un territoire d'expérimentation du déploiement de ces tests à grande échelle et accompagner la constitution d'une chaîne de production locale.

En lien avec les intercommunalités et les communes qui le souhaiteront, et avec l'appui du SDIS, le Département pourrait être en mesure de coordonner cette mission.

Il nous faut ainsi anticiper ensemble une fin de crise soutenable et durable basée sur une reprise progressive des activités (court et moyen terme) et une transformation structurelle et durable (moyen et long terme). Ceci par :

- Une alliance des acteurs : coordination des institutions/acteurs au niveau local, national, européen/international,
- Un nouveau modèle : capitalisation des effets de la crise sur la cohésion sociale et territoriale,
- Des moyens mieux alloués : renforcement de nos moyens dans la préparation et la gestion de « l'après », tout en rassurant nos partenaires sur nos capacités d'investissement futurs pour une reprise économique au plus tôt.

Tels sont les repères et les objectifs que le Département du Bas-Rhin souhaite poser, partager et consolider dans le cadre d'un travail collectif et citoyen pour un nouveau pacte territorial, dans la perspective de la création de la collectivité européenne d'Alsace.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte du compte-rendu des délégations exercées par la Président du Conseil départemental depuis le 3 avril 2020, sur le fondement de l'article 1-III de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

- approuve le Plan de Continuité d'Activité tel qu'il a été mis en œuvre durant cette première étape de confinement,

- reste pleinement mobilisée aux côtés des citoyens, notamment des plus fragiles en mettant en œuvre tous les moyens humains et matériels dont elle dispose,

- engage la construction d'une stratégie complète d'après-crise, en soutien au milieu économique, associatif et plus globalement aux côtés de tous les bas-rhinois et bas-rhinoises.

Strasbourg, le 15/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY